

# MAIRIE DE RUNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le mardi 30 novembre 2021 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Yvon LE BIANIC, Maire.

**Présents** : Yvon LE BIANIC, Anne AMOR, Serge RICHARD, Marie Christine LE ROUX, Erwan LE BOZEC, Julie BURGAUD, Patricia ROUAULT

**Absents excusés** : *Christophe LE BIHAN (Pouvoir à Erwan LE BOZEC), Yvon LE FRIEC (Pouvoir à M. Yvon LE BIANIC, Mathieu LE DANTEC (Pouvoir à Serge RICHARD), Erwan ELIES (pouvoir à Anne AMOR)*

Nbre de conseillers : 11  
Présents : 7  
Votants : 11

Date de la convocation : 23 novembre 2021  
Nombre de pouvoir : 4  
Secrétaire : Patricia ROUAULT

### **Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que la ligne de trésorerie arrive à échéance. Il fait part à l'assemblée de la proposition du crédit agricole :

Mme Marie Christine LE ROUX signale que sous ce joli terme de ligne de trésorerie, il s'agissait d'une ligne de découvert et finalement une ligne de crédit permanente (100 000 en 2019, 100 000 en 2020, 50 000 en 2021 puis 90 000 pour 2022).

M. le Maire indique que dans beaucoup de communes, une ligne de trésorerie s'avère nécessaire afin de pallier aux versements des dotations qui sont versées mensuellement, et lors des travaux des subventions qui sont versées après paiement des factures (parfois jusqu'à 1 an).

Pour une ligne de trésorerie à hauteur de 90 000€

EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0\* + marge de 1.10%

\*Index Euribor 3 mois moyenné du mois de septembre 2021 = -0.545%  
Soit un taux de 0.555 %

+

Frais de dossier : 0.25% du montant de la ligne  
Pas de commission de non utilisation

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **ACCEPTTE** le renouvellement de la ligne de trésorerie
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

## **Objet : Tarifs communaux 2022**

Monsieur le maire donne lecture des tarifs communaux 2021. Il propose une augmentation de 2 %.

<b>Salle Polyvalente</b>	<b>Tarifs</b>	
	<b>Local</b>	<b>Extérieur</b>
Bal	179 €	266 €
Réunion (association extérieure)		68 €
Repas Midi ou soir	203 €	230 €
Repas Midi et soir	240 €	304 €
Loto (association locale)	179 €	
Apéritif dinatoire	138 €	159 €
Café d'obsèques	43 €	
Assemblée Générale	261 €	
Chauffage	51 €	
<b>Cautions - Arrhes</b>		
Cautions dégâts matériels	500 €	
Caution nettoyage de la salle	40 €	
Caution non-respect du règlement	100 €	
Arrhes (versées à la location)	30 % du prix de la location	
<b>En cas de perte ou casse,</b>		
Assiette	2 €	
Verre	1 €	
Couvert	1 €	
Autre	10 €	

*Pour les associations locales, une location gratuite (chauffage inclus) par an. A chaque location, une convention de location sera établie (avec dépôt de chèques de caution, et d'attestation de responsabilité civile)*

*Rappel : Pour une occupation régulière de la salle polyvalente par une association, une convention spécifique entre la mairie et l'association sera établie*

<b>Autres</b>	<b>2022</b>
Photocopies	0.20 €
Plaquette Eglise	5 €

<b>Cimetière</b>	<b>2022</b>
Concession cimetière 30 ans	167 €
Plaque de la caverne (à la 1ère concession)	170 €
Cavernes 30 ans	270 €
Cavernes 15 ans	162 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **VALIDE** les nouveaux tarifs ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

### ***Objet : Avenant aux travaux***

Suite aux travaux de création de la plateforme de l'espace sportif, Monsieur le maire donne lecture de l'avenant aux travaux.

Au vu de la qualité du sol, il s'avère nécessaire d'effectuer un complément d'empierrement.

Le montant de cet avenant est de 2295 € HT, soit 2754 € TTC

M. Erwan Le Bozec indique qu'il est opposé à ce projet depuis le début, et donc qu'il vote contre.

Après délibération, le conseil municipal, à 8 voix pour et 3 voix contre (Mme Marie Christine LE ROUX, M. Erwan LE BOZEC et M. Christophe le BIHAN (Pouvoir à M. Erwan Le BOZEC),

- **ACCEPTÉ** l'avenant pour un montant de 2295 € HT, soit 2754 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

### ***Objet : Renouvellement du PAP (Plan d'Aménagement Patrimonial)***

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la politique patrimoniale du Conseil Régional à travers l'association des « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ».

La conservation du patrimoine ne peut plus seule constituer un critère d'intervention financière pour les partenaires institutionnels. Il faut l'accompagner d'actions de valorisation innovante, créative ou expérimentale. Ces actions devront s'inscrire dans un Plan d'Aménagement Patrimonial à l'échelle de la commune.

Trois types de plan peuvent être envisagés :

- Plan d'aménagement dans un espace déterminé ;
- Plan d'aménagement thématique (préservation des maisons en terre...)
- Les deux à la fois.

Les aides à la restauration du bâti ancien, au titre des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, ne seront accordées qu'aux projets inscrits dans ces plans.

Monsieur le Maire présente le Plan d'Aménagement Patrimonial de la commune de Runan

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **VALIDÉ** le plan d'Aménagement Patrimonial pour la période 2021-2025
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

### ***Objet : Réorganisation de services***

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'un dossier de saisine a été déposé au Centre de gestion des Côtes d'Armor afin de régulariser la situation d'un agent technique.

L'agent technique en charge des espaces verts a décidé de mettre fin à sa mise en disponibilité. L'agent technique en charge de la cuisine va compléter sa durée hebdomadaire de service.

M. le maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de service à 35 heures pour l'agent technique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **ACCEPTÉ** la modification de la DHS pour l'agent technique

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**Objet : Nouvelles conditions contrat-groupe**

Suite à la négociation amorcée par le centre de gestion et la compagnie d'assurance CNP résultant à titre conservatoire du contrat groupe annoncée en début d'été, Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu du centre de gestion présentant les nouvelles conditions au contrat groupe statutaire :

- ⊙ Majoration des taux de 15 % pour les contrats CNRACL des collectivités ayant moins de 30 agents
- ⊙ Maintien du taux d'Ircantec à 0.95 %
- ⊙ Baisse des remboursements d'indemnités journalières à 90 %
- ⊙ Intégration des récentes évolutions règlementaires dans la couverture assurantielle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **ACCEPTÉ** les nouveaux tarifs ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**Objet : Désignation d'un veilleur municipal**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la mission locale Ouest Côtes d'Armor. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'établissement, la mission locale a souhaité renforcer les liens avec l'échelon communal.

Ce projet se traduit par la mise en place dans les communes d'un « veilleur ». Sa mission est d'identifier, de relayer des situations de jeunes de 16 à 29 ans qui nécessiterait un accompagnement de la part de la mission locale en matière d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, de formation qualifiante, d'aides à la mobilité...

Monsieur le maire propose la nomination d'Anne AMOR

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **DESIGNE** Mme Anne AMOR comme veilleuse municipale
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**Objet : Convention territoriale globale**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caisse d'Allocations Familiales, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

En lien avec les missions de la Caf, les champs d'intervention de la CTG portent sur les compétences détenues par Guingamp-Paimpol Agglomération. Les enjeux identifiés et partagés sont :

- l'accès aux droits et le développement des usages du numérique,
- la mise en place de services aux familles accessibles sur le territoire et adaptés,

- la citoyenneté et le cadre de vie.

La convention territoriale globale doit permettre :

- de fixer des priorités d'intervention ;
- de faciliter les arbitrages entre les partenaires ;
- de définir une programmation d'actions et des moyens à mettre en œuvre ;
- de remplacer les contrats enfance jeunesse en élargissant par la démarche CTG le territoire et les domaines de réflexion.

A compter de 2021, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) est obligatoire pour Guingamp-Paimpol Agglomération. Toutes les communes sont également appelées à signer la CTG leurs permettant ainsi et en fonction de leurs services ou projets de bénéficier du soutien de la CAF.

Les contrats enfance jeunesse disparaissent de fait au 31/12/2021.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **VALIDE** la convention territoriale globale avec les services de la CAF pour la période 2021-2024
- **AUTORISE** la signature de la convention et donner pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

***Objet : Etude de faisabilité ADAC (Agence départementale d'Appui aux collectivités)***

Monsieur le maire propose de faire effectuer deux études auprès des services de l'ADAC.

La première concerne la sécurité routière et la mise en place d'une zone 30 dans l'agglomération.

La deuxième étude concerne des travaux préalables sur les problématiques de gabarit de croisement et sur l'état des dépendances sur la voie communale de Minebic.

L'adac a fait une proposition à hauteur de 360 € HT par prestations.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **ACCEPTTE** ces deux prestations pour un montant de 360 € HT par devis
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

***Objet : Audit énergétique sur les bâtiments communaux (Programme ACTEE du SDE22)***

Monsieur le maire propose de faire réaliser un audit énergétique sur les bâtiments de l'école élémentaire avec un changement de mode de chauffage pour les algécos, puis un projet de rénovation de la salle polyvalente.

La problématique des algécos qui composent l'école élémentaire a également été abordée, sur la surchauffe à mi saison et les surconsommations de chauffage en hiver.

La rénovation de la partie algéco n'étant pas envisageable au vu de la structure de ce bâtiment, il ne sera pas fait d'audit sur ces parties.

Pour la salle polyvalente, il ne prendra pas en compte les logements locatifs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **ACCEPTÉ** la mise en place d'études énergétiques
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**Objet : Motion de soutien Hôpital de Guingamp**

M. Le maire donne lecture de la proposition de motion pour le maintien inconditionnel des services de chirurgie et de maternité à l'hôpital de Guingamp proposée par le comité de défense de l'hôpital public du Pays de Guingamp.

*Le conseil municipal de RUNAN réuni le 30 novembre 2021 tient à rappeler que la menace qui planait sur notre maternité en 2018 a été écartée grâce à la mobilisation de tous : personnels, population, syndicats et élus. Mais cette menace revient aujourd'hui, plus inquiétante. L'ARS a missionné M. Rossetti pour proposer des scénarios de restructuration du GHT.*

*Rien n'est décidé... Mais la fermeture de la maternité et de la chirurgie est envisagée.*

*La promesse d'investissements pour un nouvel hôpital sur le site actuel ou en bordure de RN12 ne doit pas faire oublier l'essentiel : le maintien inconditionnel de tous les services que la population est en droit d'attendre d'un véritable hôpital public.*

*Or un hôpital dit « de proximité » mais dépourvu de maternité et de chirurgie ne serait plus en mesure de répondre aux besoins des usagers.*

*Ce scénario n'est tout simplement pas envisageable.*

*Il entraînerait le déclin de l'offre de soins globale sur l'agglomération.*

*Il entraînerait une perte d'emplois avec réaction en chaîne sur le maintien d'autres services publics déjà fragilisés, ainsi que sur l'activité globale et l'attractivité du territoire.*

*A l'heure où des familles font le choix de s'installer ici, où le nombre de naissances remonte, alors que l'INSEE prévoit 400 000 habitants de plus en Bretagne à l'horizon 2040, ce scénario de « restructuration » serait aberrant.*

*C'est pourquoi nous, élus de RUNAN, exprimons par cette motion notre engagement ferme et solennel pour le maintien des services de maternité et de chirurgie à l'hôpital de Guingamp.*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **APPROUVE** la motion de soutien
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**Objet : Motion de soutien « Algues vertes »**

M. le Maire donne lecture du courrier rédigé par la commune de Binic-Etables sur Mer.

M. le maire propose d'attendre l'avis de conseil départemental et propose de reporter ce point à un prochain conseil

**Objet : Questions et informations diverses**

© **Intervention de Mme Marie Christine LE ROUX**

Lors d'une intervention au début du conseil, Mme Marie Christine LE ROUX indique que les documents du marché du terrain des sports pour la construction de la plateforme (montant du marché : 26 512.50 € HT) n'ont pas été communiqués aux membres du conseil municipal depuis le dernier conseil.

De plus, elle indique que la commission d'appel d'offres (CAO) n'a pas été créée.

Selon Mme Marie Christine Le Roux et M. Erwan Le Bozec, plusieurs questions restent alors en suspens :

L'inexistence de la CAO remet-elle en cause le contenu du cahier des charges, et le choix de l'entreprise ?

Qui dans la commune a le droit de déterminer un marché de 26 512 € HT en dehors de la commission d'appel d'offre ?

Nous considérons que nous avons été exclus de cette délibération.

Monsieur le maire précise que les documents de l'appel d'offre sont disponibles en mairie qu'après validation du marché des travaux par le bureau d'études.

Après vérification, une commission d'appel d'offre sera mise en place si nécessaire.

### ⊙ ***Le point sur les travaux***

#### **Travaux**

- ⊙ Curage des fossés et traversées de route le long de l'école et rue Poul Pilliou
- ⊙ Nettoyage et peinture à l'église (suite à la fuite de descente d'eau pluviale dans le mur)
- ⊙ Remplacement d'une serrure à l'église
- ⊙ Remplacement des bondes à l'école
- ⊙ Terrain des sports : terrassement et empierrement chemin de liaison lotissement
- ⊙ Remise en état du mur d'entrée de la salle polyvalente
- ⊙ Remise en état des poteaux de signalisations rue de la gare et au croajou berre

#### **Travaux à venir :**

- ⊙ Pose d'une tôle de toit à la salle des fêtes
- ⊙ Pose des illuminations de Noël

**Réseau d'eau potable** : remplacement des canalisations d'eau potable à Lec'h Merl et la Motta

### ⊙ ***Enherbement du cimetière***

M. Le maire propose de demander un devis pour l'enherbement partiel du cimetière.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour la demande de devis.

M. Erwan Le Bozec suggère la plantation d'une jachère fleurie.

### ⊙ ***Modification du nombre d'heure des agents (1607h)***

M. Le maire informe les membres du conseil municipal que les agents communaux devront effectuer 1607 h à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### ⊙ ***Café associatif***

Prochaine réunion : 8 janvier 2022 à 10h dans la petite salle

### ⊙ ***Bulletin municipal***

Sortie possible en janvier 2022

Contenu proposé par Mme Anne Amor : école, animations, travaux au terrain des sports, café associatif, commission environnement travaux, veilleur municipal, tarifs de la salle, comptage des oiseaux.

### ⊙ ***Elections 2022 :***

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022